

Procès-verbal du conseil municipal de Saint-Jean-Lachalm du 4 Février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre Février à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de Saint-Jean-Lachalm, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Paul BRAUD, maire.

Présents : Paul, BRAUD, Delphine CHACORNAC, Denis BERAUD, Sylvain BERAUD, Stéphane GORY, Thomas CHAVEROT, Isabelle GAILLARD, Denis GERENTON, Paul RODDE

Secrétaire de séance : Delphine CHACORNAC

Ordre du jour :

- 1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 novembre 2024
- 2- Réforme des redevances des Agences de l'eau : fixation du montant des taxes
- 3- Vente terrain GAEC des Trifous
- 4- Convention de mise à disposition des services de l'état pour l'instruction des demandes de permis et des actes relatifs à l'occupation des sols
- 5- Convention assistance retraite
- 6- Questions diverses

1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 novembre 2024

Le procès-verbal du 27 novembre 2024 n'appelant aucune observation, le maire propose son adoption au conseil municipal :

Adopté à l'unanimité des membres présents

2- Réforme des redevances des Agences de l'eau : fixation du montant des taxes

Suite à la réforme des redevances de l'Agence de l'eau, il y a lieu de fixer le tarif des taxes pour l'année 2025. Le tarif est constitué de 3 redevances :

- Redevance pour la consommation eau qui est fixée à 0.33 € HT par m³
- Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable qui est fixée à 0.02 € HT par m³.
- Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif qui est fixée à 0.084 HT € par m³

Le maire propose au conseil municipal :

- De fixer les tarifs du montant des taxes pour 2025

Adopté à l'unanimité des membres présents

3- Vente terrain GAEC des Trifous

Le GAEC des Trifous souhaite acheter une parcelle à la commune de Saint-Jean-Lachalm pour construire un nouveau bâtiment agricole et des silos.

Le maire propose au Conseil Municipal

Procès-verbal du conseil municipal de Saint-Jean-Lachalm du 4 Février 2025

- La vente de la parcelle cadastrée section A n° 1072 à Conil pour la construction d'un bâtiment agricole et des silos au GAEC des Trifous, d'une surface de 21 873m² au prix de 0.46 € le m².

Monsieur Sylvain BERAUD, associé du GAEC des Trifous a quitté la salle pendant la délibération et le vote.

Adopté à l'unanimité des membres présents

4- Demandes de permis et des actes relatifs à l'occupation des sols

C'est une convention de mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des demandes de permis de construire. L'Etat continue pour les communautés de communes de moins de 15 000 habitants d'instruire les permis. Nous sommes en PLUI donc ce sont les maires qui signent les permis.

Le maire propose au Conseil Municipal

- De signer la convention de mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des demandes de permis de construire

Adopté à l'unanimité des membres présents

5- Convention assistance retraite

Le maire propose de signer la convention assurance retraite pour les employés de la commune avec le centre de gestion.

Adopté à l'unanimité des membres présents

6- Questions diverses

Démission de Jérémy TAURINE, employé communal, au 31 décembre 2024.
Embauche au 1er février 2025 de Christophe DUCHAMP en contrat de 3 mois pour le remplacer.

Un audit aura lieu le 14 février 2025 par l'Inspection Académique pour l'école de Saint-Jean-Lachalm. Il n'y a pas de risque cette année de fermeture de classe c'est au contraire pour auditer et connaître le fonctionnement de l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.